



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 75726

Texte de la question

M. Jean-François Mattei attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la non-reconduction par son ministère d'un nouveau programme opérationnel européen permettant de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées par l'intermédiaire du fonds social européen. Au titre des deux programmes opérationnels européens successifs de 1990-1993 et 1995-1999, cofinancés par le fonds social européen et par l'Etat, de nombreux jeunes gens handicapés ont pu bénéficier d'une insertion professionnelle en milieu ordinaire. La création d'un service de maintien en liaison avec l'AGEFIPH leur a permis de s'insérer durablement dans le monde professionnel. Ce programme ayant déjà fait ses preuves, le Comité national de coordination de l'action en faveur des personnes handicapées a déjà commencé à travailler en faveur de l'insertion d'autres jeunes pour l'année 2001-2002. Sans la reconduction de ce programme qui ne peut être relancé sans l'implication du ministère, ces organismes de placement ne pourront répondre à l'attente de ces jeunes handicapés en difficulté d'insertion professionnelle. Alors que les fonds sont disponibles auprès du fonds social européen (FSE) et que les organismes travaillant dans ce domaine disposent de solutions pour assurer l'avenir professionnel de ces jeunes handicapés, il l'interroge sur la raison pour laquelle elle a renoncé à la reconduction de ce partenariat avec le fonds social européen.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mattei](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75726

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2163

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)